L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 JUILLET 1857.

Imprimée et publiée par
G. F. WEISSE & Co.,
RÉDACTEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUPUECH,
E. DUVERGNE, S. HARDY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 17 JUILLET 1857.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numeros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

PAR BRAGG & LEMONNIER.—A 10 heures, à leur magasin d'encan, No 77, rue de Chartres—Marchandises sèches assorties.

PAR D. E. MORPHY.—A 10 heures, aux anciens magasins de MM. Bringier & Simms, café, sucre, lard, graisse, tabac, etc.

La Nouvelle-Orleans en 1810.

On nous permettra de nous faire aujourd'hui sur le Kansas, les Mormons, le coton, l'esclavage, les récoltes, le Conseil de ville et les émeutes, pour entreprendre, à la suite d'un ami plus âgé, un voyage à travers les rues et les quartiers de la Nouvelle Orléans en 1810. Ce retour vers le passé ne sera peut-être pas sans intérêt pour quelques uns de nos lecteurs.

Il y a près d'un demi-siècle, la ville proprement dite était bornée par la levée, la rue des Remparts, l'Esplanade et la rue du Canal. Le faubourg Marigny n'existait pas, et l'on ne voyait que de rares maisons sur le chemin du Bayou. Le seul édifice remarquable qui s'élevait au-delà de la rue des Remparts était le Collége d'Orléans. En face Remparts était le Collége d'Orléans. En face du Bassin Carondelet se trouvait l'Hopital de Charité construit aux frais de Don Andrea Almonaster, ce philosophe qui a légué aux catholiques de la Nouvelle-Orléans la cathédrale St-Louis et dont la bienfaisance égalait l'immense fortune.

L'espace compris entre la Levée, la rue Royale, la rue des Ursulines et la rue du Quartier formait un immense quadrilatère dont la moitié appartenait aux Ursulines qui y firent construire le couvent et la chapelle que l'on voit encore aujourd'hui. Sur l'autre moitié les Français avaient bâti de vastes casernes dont les débris n'ont fait place que récemment à des édifices modernes. L'extrémité inférieure de ces casernes a été convertie en une maison particulière qui occupe actuellement le fond du vaste terrain situé à l'angle de la rue Condé et de la rue du Quartier.

L'Arsenal de la Marine était situé en face de la baie aux viandes, c'est-à-dire sur la levée, entre les rues Ste Anne et St Marie. De la rue des Ursulines à la rue Toulouse s'élevaient sur la levée, et près du bord du Mississipi, de méchantes maisons en bois, occupées toutes par des boutiques de comestibles et d'épiceries ainsi que des magasins de marchandises sèches.

Le Nouvelle-Orléans était bon, en 1810, d'être ce que l'on appelle une belle ville. Les maisons en étaient en général petites, sombres, étroites et divisées entre elles par des terrains vagues ou des marécages peuplés de serpents grenouilles. Les édifices en briques étaient très rares. Le terrain ou s'élève à cette heure la Banque de la Louisiane, au coin des rues Royale et Conti, était un bourbier rempli de reptiles. Le marché aux boeufs était établi dans la rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale; cette enceinte est aujourd'hui entourée de grands magasins et couverte maintenant entre les quatre épaisses murailles qui forment ses quatre façades de la Bourse St Louis.

Une immense corderie s'étendait le long de la rue qui est aujourd'hui la rue du Canal, depuis la rue de Chartres jusqu'à la rue Bourbon, et interceptait de ce côté aux terres et aux cavaliers toute communication avec le faubourg Ste Marie.

Le canal Carondelet était à moitié comblé et creusé de nouveau quelques années plus tard; on n'apercevait sur ses bords que deux ou trois maisons chétives et délabrées.

Le gouvernement de la ville était alors très différent de celui qui fonctionne aujourd'hui. Quelques centaines de propriétaires, réunis dans la rue des Remparts, tinaient des cavaliers des sabres, et se tenaient en pleine rue, de chaque côté, à une demi heure de marche de la Nouvelle Orléans.

Une grande bosque en bois, situé dans la cour, entre les rues Royale et Bourbon, était le *Théatre d'Orléans* de l'époque; il s'appelait *Théatre* [illegible] les vaudevilles; la tragédie et la comédie y étaient inconnues. Le dernier spectacle tragique y avait été donné, environ quinze ans auparavant, par [illegible] qui s'appelait alors [illegible] opéra et opéra-comique. Quelques années plus tard, la vieille salle menaçant ruine, le personnel artistique se transporta au nouveau théatre que M. Coquet venait de faire construire dans la rue St Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, et qui occupe en ce moment un de nos plus beaux publiques. Toutes les victoires de l'empereur Napoléon y furent célébrées avec enthousiasme en présence de la vice autorité. C'est là aussi qu'il fut représenté, en 1815, une pièce de circonstance écrite en l'honneur de la brillante victoire que venait de remporter le général Jackson; le héros du 8 janvier y assistait avec ses principaux officiers.

Le Fort Bourbon, à la Nouvelle Orléans, ne ressemblait une salle de bal. C'était une mesure en bois, très basse, qui appartenait à un Espagnol nommé Ponton et qui pour cette raison s'appelait "Salle Ponton". Des lustres en bois peint étaient suspendus au plafond blanchi à la chaux. L'édifice en question était situé dans la rue Condé, entre les rues Ste Anne et du Maine, derrière l'Arsenal de la Marine. Les jeunes gens des deux sexes s'amusaient la danse en 1810 avec autant de fraîcheur que de nos jours; seulement, comme la base d'un commencement du siècle, informa dans notre bonne ville, le fait d'aller un amusement fort peu coûteux. Après un certain nombre de contredanses, dances ecossaises ou cotillons, on se rafraîchissait et on se rendait, pour obtenir de nouveau l'ombre et la fraîcheur qu'ils vont maintenant demander aux retraites d'outre-lac.

Les bateaux à vapeur étant encore inconnus sur le Mississipi, les produits de l'Ouest étaient transportés à la Nouvelle-Orléans, pendant la saison des hautes eaux, par des chalands qui s'amarraient au rivage depuis la rue Bienville jusqu'à la rue Julie. Cet e flotte d'un nouveau genre ressemblait à un immense pont flottant. Quant aux denrées des habitations, elles étaient embarquées sur de grandes barges appartenant aux planteurs qui remontaient et descendaient le fleuve à l'aide de la rame. Leurs équipages noirs, après avoir mis à terre les balles de coton et les boucauts de sucre, les roulaient sur une batture de sept à huit cents pieds jusqu'à la rue Tchoupitoulas où étaient les entrepôts.

La Nouvelle Orléans était autrefois entourée de remparts on voyait encore en 1810 les débris des fort Bourgogne, St-Louis et St Ferdinand. Les deux premiers occupaient l'angle des rues du Canal et Bourgogne; le second s'élevait dans l'enceinte qui est aujourd'hui la place d'armes et qui naguère s'appelait du nom moins belliqueux de Place Congo. Les nègres originaires de la Guinée s'y réunissaient le dimanche dans le costume de leur pays et y exécutaient d'étranges danses.

Le seul des anciens forts qui existat à l'époque dont cet article résume rapidement l'histoire, était le fort St-Charles; il était construit sur le bord du fleuve, entre la gare du chemin de fer Pontchartrain et l'hôtel de la Monnaie. Le général Jackson y descendit au mois d'octobre 1814 lorsqu'il vint prendre à la Nouvelle Orléans le commandement des forces qui devaient peu après se mesurer avec les Anglais.

Nous savons dit plus haut que le Bassin et le Canal Carondelet avaient été presque entièrement comblés par suite de l'incurie de la compagnie : les guérites faisant le service du lac s'arrêtaient au pont du bayou St Jean où venaient également mouiller de petits bâtiments espagnols qui transportaient des marchandises de la Nouvelle Orléans à Mobile et à Pensacola.

En 1810, il se publiait quatre journaux dans notre ville—Le *Courrier*, le *Télégraphe*, le *Moniteur* et l'*Orleans Gazette*. Le premier, fondé au commencement de ce siècle par MM. Thierry, Duquesy et Smith, avait, comme aujourd'hui, une partie française et une partie anglaise. Il paraissait d'abord trois fois par semaine; il devenu journal quotidien en 1809, huit ou neuf ans avant la fondation de l'*Abeille*, qui, malgré ses trente années d'existence, a environ un quart de siècle de moins que son confrère de la rue de la Douane. Le *Moniteur*, le premier journal fondé en Louisiane, se publiait en français seulement; le *Télégraphe*, également en français, et l'*Orleans Gazette* seulement en anglais.

A la même époque, on ne comptait que deux banques à la Nouvelle-Orléans: la Banque de la Louisiane et la Banque des Etats-Unis. La première avait pour caissier M. Fitzgerald, et la seconde M. William Saul. Les tribunaux étaient au nombre de trois: la Cour de District des Etats-Unis, la Cour de District de l'Etat, présidée par M. Lewis, père de notre concitoyen John L. Lewis, et la Cour de Parroisse, présidée par M. James Pitot.

La Nouvelle Orléans, en 1810, comptait quinze mille habitants; elle en renferme maintenant environ cent cinquante mille. Elle est devenue plus grande et plus florissante; son port est un des plus beaux du monde; son commerce est immense. Mais elle a perdu ce qui en faisait autrefois le charme et ce que l'on trouve encore aujourd'hui dans les villes de province, la simplicité des moeurs et cette heureuse médiocrité qui rapprochait toutes les familles. Elle est plus riche en 1857; en 1810 on y vivait plus heureux.

LES VAISSEAUX A DESTINÉE R.E. On verra par une annonce insérée plus loin, que le capitaine Schiarre a mis un bateau à vapeur et quitté partira de Pauquemine (paroisse St Iberville), lundi prochain pour se rendre à la 1re mère Ile. Une cérémonie religieuse sera célébrée le lendemain, mardi, 21 du courant, sur le théatre même de l'épouvantable catastrophe de l'année dernière. Après la messe des morts à laquelle assisteront tous ceux des parents et des amis des défunts, qui accompagneront le capitaine Schiarre, trois croix en cèdre, portant une inscription commémorative, seront élevées dans différentes parties du fatal îlot. Les membres de la famille de M. Du Lac marcheront en tête du cortége, et les vaudevillistes, la troupe [illegible] suivront. Le lieutenant Legendre, qui a été nommé à Carrollton, en elle s'était embarquée, [illegible] sur le bateau qui partira lundi du Bayou Bœuf.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE DISTRICT.—Le Juge Jones, accusé de faillite, a été renvoyé hier en attendant jugement.

L'avocat de district a demandé et obtenu la mise en liberté des personnes suivantes: Joseph Kendig et Mme Bridget Kendig et Mme Bernard, accusées de faux; Joseph Sumner et Michael Ryan et les femmes d'Assant et Barker; Hubert Lemoyer, de faux; Hugh Bailey, d'assaut et mauvaise.

L'avocat de l'Etat certifie Alfred Frederick, accusé de meurtre de Charles Adam" a été appliqué à la torture. Le meurtre a été commis à environ trois ans dans la rue Adeline, les parties étaient ivres et se battaient entre elles. Un nommé Adam, qui était frère du défunt, arrêta ce dernier et le tua d'un coup de pistolet. Il prétend qu'il a été assigné dans l'arrêt de mort; il déclare qu'il a été [illegible] marchandises dans la direction de la rue Carondelet. Lorsqu'il eut fait un peu plus de deux milles, il trouva un [illegible] qui était [illegible] Adam, accusé d'avoir assailli Michael Bowen le jour où ce dernier fut tué. Le jury, après avoir délibéré pendant [illegible] minutes, déclara l'accusé coupable de meurtre au premier degré. Le prisonnier sera exécuté vendredi prochain, 24 du courant.

Le tribunal de Ste Marie, appelé plus tard deuxième municipalité et connu aujourd'hui sous le nom de premier district, s'étendait de la rue de la Commune à la rue St Joseph, et de la rue Tchoupitoulas à la rue Baronne. Deux puissants rivaux s'étaient élevés dans ses limites, et y avaient établi leurs cafés célèbres: l'ancien et le plus récemment établi. A l'endroit où s'élève en ce moment le marché Poydras se trouvait l'ancien Canal Gravier qui se reliait à une branche du bayou St Jean.

Les maisons du faubourg Ste Marie étaient construites en bois, comme celles de la ville, et avaient une apparence encore plus chétive; elles étaient séparées par de grands terrains vagues ou étaient cultivés les légumes destinés au marché de la Nouvelle Orléans. On n'y apercevait aucune trace de commerce, ce n'est sur la levée: les affaires étaient centralisées dans la vieille ville. Les grenouilles et les serpents prenaient leurs ébats dans des marécages qui ont été comblés plus tard et qui se trouvent aujourd'hui sur la rue des Magasins, la rue du Champ de Mars et Ste Claire. Au delà de la rue St Joseph s'étendaient de vastes plaines où apparaissaient çà et là quelques maisons et quelques jardins. On y voyait aussi un couvent de Religieuses, et deux ou trois briqueteries; puis venaient les habitations sucrières de Roussean et de Livaudais.

La rue de la Commune formait, avons nous dit, la limite inférieure du faubourg Ste Marie; on continuait plus tard une rangée de maisons surélevées qui forme aujourd'hui la rue du Canal. Le vaste emplacement qui la sépare de l'ancienne ville devait être traversé par un canal que partant du fleuve fut s'il absorbé, en se recourbant à la hauteur de la rue des Remparts, au Bassin Carondelet. Le lac et le Mississipi eussent de la sorte été reliés. Le projet ne s'est pas exécuté, mais il a continué depuis lors à porter le nom de rue du Canal.

Le faubourg Marigny, appelé ensuite successivement troisième municipalité et troisième district, était autrefois l'habitation Marigny. Il fut commencé à prendre une certaine importance qu'en 1809, époque de l'immigration des colons de St Domingue. C'est également en 1809 si nous ne nous trompons, que M. Bernard Marigny commença la fouille du canal qui a porté son nom et qui a été comblé par la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain. Le bassin était situé à environ un demi mille du Mississipi. M. Marigny se proposait, dit-on, de prolonger le canal jusqu'au lac, pour faire communiquer celui-ci avec le lac, mais la compagnie de Navigation d'Orléans fit valoir son privilége et s'opposa à l'exécution du projet. Le riche propriétaire du canal avait une scierie là où s'élève aujourd'hui la gare du railway de Pontchartrain et à gauche une magnifique maison entourée de jardins où se réunissaient la fashion et l'aristocratie louisianaise. Après cette somptueuse résidence s'étendait le long de la levée un certain nombre de petites maisons en bois avec cours et jardins. Les hommes d'affaires s'y réfugiaient pendant l'été et y trouvaient l'ombre et la fraîcheur qu'ils vont maintenant demander aux retraites d'outre-lac.

Les bateaux à vapeur étant encore inconnus sur le Mississipi, les produits de l'Ouest étaient transportés à la Nouvelle-Orléans, pendant la saison des hautes eaux, par des chalands qui s'amarraient au rivage depuis la rue Bienville jusqu'à la rue Julie. Cet e flotte d'un nouveau genre ressemblait à un immense pont flottant. Quant aux denrées des habitations, elles étaient embarquées sur de grandes barges appartenant aux planteurs qui remontaient et descendaient le fleuve à l'aide de la rame. Leurs équipages noirs, après avoir mis à terre les balles de coton et les boucauts de sucre, les roulaient sur une batture de sept à huit cents pieds jusqu'à la rue Tchoupitoulas où étaient les entrepôts.

La Nouvelle Orléans était autrefois entourée de remparts on voyait encore en 1810 les débris des fort Bourgogne, St-Louis et St Ferdinand. Les deux premiers occupaient l'angle des rues du Canal et Bourgogne; le second s'élevait dans l'enceinte qui est aujourd'hui la place d'armes et qui naguère s'appelait du nom moins belliqueux de Place Congo. Les nègres originaires de la Guinée s'y réunissaient le dimanche dans le costume de leur pays et y exécutaient d'étranges danses.

Le seul des anciens forts qui existat à l'époque dont cet article résume rapidement l'histoire, était le fort St-Charles; il était construit sur le bord du fleuve, entre la gare du chemin de fer Pontchartrain et l'hôtel de la Monnaie. Le général Jackson y descendit au mois d'octobre 1814 lorsqu'il vint prendre à la Nouvelle Orléans le commandement des forces qui devaient peu après se mesurer avec les Anglais.

Nous savons dit plus haut que le Bassin et le Canal Carondelet avaient été presque entièrement comblés par suite de l'incurie de la compagnie : les guérites faisant le service du lac s'arrêtaient au pont du bayou St Jean où venaient également mouiller de petits bâtiments espagnols qui transportaient des marchandises de la Nouvelle Orléans à Mobile et à Pensacola.

En 1810, il se publiait quatre journaux dans notre ville—Le *Courrier*, le *Télégraphe*, le *Moniteur* et l'*Orleans Gazette*. Le premier, fondé au commencement de ce siècle par MM. Thierry, Duquesy et Smith, avait, comme aujourd'hui, une partie française et une partie anglaise. Il paraissait d'abord trois fois par semaine; il devenu journal quotidien en 1809, huit ou neuf ans avant la fondation de l'*Abeille*, qui, malgré ses trente années d'existence, a environ un quart de siècle de moins que son confrère de la rue de la Douane. Le *Moniteur*, le premier journal fondé en Louisiane, se publiait en français seulement; le *Télégraphe*, également en français, et l'*Orleans Gazette* seulement en anglais.

A la même époque, on ne comptait que deux banques à la Nouvelle-Orléans: la Banque de la Louisiane et la Banque des Etats-Unis. La première avait pour caissier M. Fitzgerald, et la seconde M. William Saul. Les tribunaux étaient au nombre de trois: la Cour de District des Etats-Unis, la Cour de District de l'Etat, présidée par M. Lewis, père de notre concitoyen John L. Lewis, et la Cour de Parroisse, présidée par M. James Pitot.

La Nouvelle Orléans, en 1810, comptait quinze mille habitants; elle en renferme maintenant environ cent cinquante mille. Elle est devenue plus grande et plus florissante; son port est un des plus beaux du monde; son commerce est immense. Mais elle a perdu ce qui en faisait autrefois le charme et ce que l'on trouve encore aujourd'hui dans les villes de province, la simplicité des moeurs et cette heureuse médiocrité qui rapprochait toutes les familles. Elle est plus riche en 1857; en 1810 on y vivait plus heureux.

LES VAISSEAUX A DESTINÉE R.E. On verra par une annonce insérée plus loin, que le capitaine Schiarre a mis un bateau à vapeur et quitté partira de Pauquemine (paroisse St Iberville), lundi prochain pour se rendre à la 1re mère Ile. Une cérémonie religieuse sera célébrée le lendemain, mardi, 21 du courant, sur le théatre même de l'épouvantable catastrophe de l'année dernière. Après la messe des morts à laquelle assisteront tous ceux des parents et des amis des défunts, qui accompagneront le capitaine Schiarre, trois croix en cèdre, portant une inscription commémorative, seront élevées dans différentes parties du fatal îlot. Les membres de la famille de M. Du Lac marcheront en tête du cortége, et les vaudevillistes, la troupe [illegible] suivront. Le lieutenant Legendre, qui a été nommé à Carrollton, où elle s'était embarquée, [illegible] sur le bateau qui partira lundi du Bayou Bœuf.

ANTILLES ANGLAISES.—Il a été reçu à New-York des avis des Bermudes jusqu'au 30 juin. Aux Barbades, il y a eu quelques mutations dans le personnel de la douane. On estime que la récolte de sucre de cette année sera de $750,000 plus forte en valeur que celle de l'année dernière.

Quelques jours après la levée de boucliers, un vieillard, marié de l'accusée, se présenta en cour couvert de sang et déclara que sa femme, en allant chercher de l'eau, avait été assaillie et avait voulu le tuer.—Il [illegible] Mme Welsh le traitait avec la plus grande cruauté depuis deux mois parce qu'il ne voulait lui donner un testament à son gré. Le recorder a ordonné d'arrêter l'accusée et la conduire à la prison de paroisse.

INCENDIE.—Hier, entre une et deux heures du matin, le feu a été déclaré dans une maison appartenant à M. John Gaza et située dans la rue des Français, entre Soldelle et Josephine. La propriété a brûlé, mais grâce aux efforts des pompiers qui ont arrivés presqu'immédiatement après sur les lieux, les flammes n'ont pas atteint les maisons voisines.

A L'HOPITAL.—Mathew Kelly a été admis, hier, à l'hôpital de Charité. Il avait plusieurs côtes brisées. Il accuse Samuel Mugel de l'avoir assailli dans la rue Orange.

—Michael Blake s'est présenté à l'hôpital de Charité; sa tête était meurtrie. Il dit avoir été frappé, mercredi soir, par Legarde de la rue Girod.

COUP DE SOLEIL.—On a trouvé, mercredi soir, dans la cour de la maison No 72, rue Dryades, le cadavre d'un blanc inconnu. Verdict : coup de soleil. Le défunt était Irlandais et paraissait avoir 40 ans.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles d'Europe
DE TROIS JOURS PLUS RECENTES.

ARRIVEE DE L'AMERICA.

Le Coton en hausse.

New York, 15 juillet.—Le steamer America, de la malle royale, parti de Liverpool le 4, dans l'après midi, est arrivé à Halifax, en route pour Boston.

Marché au coton de Liverpool.

Liverpool, 4 juillet.—Le coton était ferme à la clôture,—le marché généralement sans changement. — quoique plusieurs qualités aient haussé légèrement.—Les ventes de la semaine se sont élevées à 58,000 balles, sur lesquelles 7500 balles ont été prises par les spéculateurs, et 6000 données à l'exportation. Les ventes du 4 juillet ont été évaluées à 6000 balles.

Les consolidés ont clôturé à 92 7/8.

Nouvelles générales.

Les nouvelles reçues par l'America sont en général peu importantes.

NAPLES.—Un mouvement révolutionnaire a éclaté à Naples. Les insurgés se sont emparés d'un steamer et se rendant à l'île Ponsea ont libéré 300 prisonniers qui y étaient détenus. Le steamer a été repris plus tard par une frégate. Un grand nombre d'arrestations ont été pratiquées.

Nouvelles additionnelles
PAR L'AMERICA.

En addition aux courtes dépêches de l'*America*, publiées par les journaux de la presse associée, hier soir, nous publions les nouvelles suivantes:

Marchés.

Liverpool, 4 juillet.—Le stock du coton, dans le port, s'élève à 667,000 balles, dont 495,000 de provenance américaine. Les ventes de la semaine montent à 58,600 balles: la spéculation en a pris 7500 et l'exportation 6000. Le marché a clos calme et soutenu, avec hausse sur quelques qualités. Orleans fair 8 1/2d, Orleans middling 8 1/16 d, Mobile fair 8 3/8 d, Mobile middling 8 d, Uplands fair 8 3/16, Uplands middling 7 15/16 d.

Les céréales, fermes à la clôture. Le temps est favorable aux récoltes. Le blé et le maïs sont actifs : mais mêlé et jaune, de 31 à 36 sh. 6 d.; le blanc, 39 à 40 sh; farine, tendance à la baisse : Western Canal, de 30 sh. 6 d. à 31 sh. 6 d. Philadelphie et Baltimore, de 31 à 32 sh. Ohio, de 32 sh. 6 d. à 33 sh. 6 d. — Provisions calmes; porc languissant à la clôture; lard actif, avec une légère hausse : ventes à 67, 68 sh.; bacon sans changement.

MANCHESTER.—Les avis sont favorables ; les ventes sont sans grand changement de cotes.

HAVRE, 1er juillet.—Coton Orléans, très-ordinaire 115f.

Consolidés, portés à 91 7/8 ; l'encaisse de la Banque d'Angleterre a été accru de 200,000 livres sterl.

Seconde dépêche.

FRANCE.—On attend une prochaine réduction du taux d'escompte de la Banque. La conspiration dite Italienne, contre l'empereur, est plus sérieuse qu'on ne l'avait d'abord supposé ; vingt et un conspirateurs ont été arrêtés.

ANGLETERRE.—Le Parlement a passé à la seconde lecture du bill pour le rachat des droits du Sund.

FRANCE.—Les troupes françaises remportent de nouvelles victoires en Kabylie.—L'empereur et l'impératrice doivent visiter l'exposition de Manchester.

ANGLETERRE.—Le steamer Fox, au compte de Lady Franklin, est parti d'Aberdeen pour les régions arctiques.—Le steamer colossal, Great Eastern, doit être lancé en septembre, mais il ne mettra pas la voile pour son premier voyage à Portland qu'au printemps prochain.

ESPAGNE.—La question mexicaine est toujours au même point. Le ministre mexicain se trouvait encore à Madrid.

ITALIE.—En outre du mouvement qui a eu lieu à Naples, une insurrection a éclaté à Livourne; mais elle a été réprimée.

On a la certitude que ces rébellions ont été suscitées par Mazzini. Deux cents personnes ont été arrêtées, et une grande quantité d'armes et de munitions a été saisie.

On disait qu'une autre insurrection avait éclaté à Sapri.

TURQUIE.—Le ministre belge attend ses passeports. Il est accusé d'avoir fomenté des différends dans les principautés. Cette rupture est, dit on, l'oeuvre de lord Stratford Radcliffe.

Le correspondant du *News* de Londres pense que cette affaire prendra une tournure sérieuse.

Une assemblée des ambassadeurs américain, russe, français, espagnol et sarde a eu lieu à Constantinople. Il a été décidé faire connaître au sultan leur décision à ce sujet.

Dans une circulaire adressée aux diplomates étrangers, le sultan fait savoir qu'il maintient ses droits sur l'île de Perime, dont vient de s'emparer l'Angleterre, et il exprime l'espoir que l'île sera immédiatement évacuée.

CHINE.—Une entrevue aura lieu à Singapore, entre lord Elgin, le baron Gros et John Bowring ; aucune opération importante n'aura lieu avant l'issue de la conférence. Le journal français doutent de la nouvelle, qu'on a fait courir, de la demande qu'avait faite l'Angleterre à la France, de troupes [illegible].

SAINT-DOMINGUE, 16 juillet.—Des dépêches d'Aspinwall au département de la marine, disent que le *Saratoga* avait reçu l'ordre, le 20 juin dernier, de partir pour San Juan del Norte. Le capitaine Montgomery, du Roanoke, pense que si des mesures ne sont pas prises immédiatement, relativement aux flibustiers malades du Nicaragua, il sera obligé de les débarquer à la Nouvelle-Orléans. Les hommes valides ont été renvoyés sur la barque Release.

Les nominations suivantes ont eu lieu : Le lieutenant-colonel Belton a été promu au grade de colonel, en remplacement de M. Walker, qui a été fait lieutenant colonel, — Morris, également lieutenant-colonel,—et McRae, major.—Alvin G. Walsh, de Pennsylvanie, et Robert S. Bartholomew, du Maryland, ont été nommés sergents d'armes.—Les *Cadets* ont été et ce sont un peu plus que jamais l'objet de l'admiration générale. Le lieutenant en second [illegible] rang leur a été assigné dans l'armée, et ils ont reçu l'ordre de rejoindre au plus tôt leurs compagnies respectives.—Ont encore été nommés : Richard K. Meade, envoyé extraordinaire au Brésil,—Benjamin F. Angle, de New-York, ministre en Suède.—Mr. Abram B. Conger, de New-York, même titre près de la confédération Argentine,—Wyman B. S. Moore, du Maine, consul général pour les possessions britanniques, en l'Amérique du Nord, à partir du 1er septembre 1857.

Nouvelles maritimes de l'étranger.

Arrivé de la Nouvelle-Orléans à Bordeaux, navire C. B. Mervesun,—à Deal, Adolphine—au Havre, le Cirot Wayne.

Un pilote condamné

Québec, 16.—Le pilote Joly, qui a jeté le Canadian sur les Pilars, a été condamné à être privé de licence durant toute sa vie.

Incendie à New York.

New York, 16.—La manufacture de vernis de Tilden a brûlé. On pense que le feu a été mis exprès.

Marché au coton.

New York, 16.—La cotton est calme ; middling Orleans 15 1/8, upland 14 1/2c.

Nouvelle-Orléans, 16 mars 1857.

Mercredi.—Les ventes de brin de paix au Lac à l'extrémité du chemin de fer maréchaussée et se sont maintenues sur la pression de l'acheteur. Cependant, à toute question concernant le prix, le vendeur répondait : Il faut avoir assailli avec une batture de sept à huit cents pieds jusqu'à la rue Tchoupitoulas où étaient les entrepôts.

William Redmand, dit Dublin Bill, accusé d'avoir poignardé un nommé McCarty à cette époque, fut arrêté et traduit devant la cour pour y répondre de cette accusation. Le recorder a condamné Redmond à $20 d'amende pour bris de paix.

Cour de recorder Farre.—John Richard, noir, accusé d'avoir assailli William Ames Clarke, sur la Levée, a été acquitté faute de cautionnement.

William Robertson et Richard Lambert seront mis à l'amende à la cour de travail.

Mary Conner, condamnée à dix piastres d'amende pour avoir battu Bridget Lavan, a été remise sous cautionnaire Royale et Ursulines.

CUR DE RECORD N° 2.—Les nommés Dupont qui avaient été arrêtés sous de la déclaration de M. Joseph Hernandez, No 21, rue Montagne, ont été acquittés faute de preuves par le recorder Solomon. Le vol avait été commis dans une maison appartenant à M. Hernandez, le dernier rapporteur, et M. Hernandez avait avec le plaignant eu plus profité de l'absence de ce dernier pour prendre les dits bijoux et des meubles et linges à son usage. Le lieutenant Legendre a arrêté l'accusée à Carrollton, où elle s'était embarquée. En prison, en attendant l'instruction.

Constable B. Rand, que Pierre Davin accuse d'avoir gardé une somme de $1135 qu'il avait touchée pour le compte du plaignant, a fourni un cautionnement pour répondre de sa comparution.

Mme Rebecca Welsh a comparu devant le recorder sous prétexte d'avoir été menacée de tuer Mme John Murphy, sa belle-fille, et elle aussi se présenter chez James Welsh, son fils, qui est malade. L'accusée tient un magasin de comestibles au coin des rues Peace et Amour. Elle répond qu'elle n'a agi d'après les ordres du médecin, une de ses voisines à l'appui, mais témoigne à son fils qu'elle a ordonné sa mise en liberté après avoir exigé un cautionnement pour répondre de sa comparution.—Une demi heure plus tard, un vieillard, marié de l'accusée, se présenta en cour couvert de sang et déclara que sa femme, en allant chercher de l'eau, avait été assaillie et avait voulu le tuer.—Il [illegible] Mme Welsh le traitait avec la plus grande cruauté depuis deux mois parce qu'il ne voulait lui donner un testament à son gré. Le recorder a ordonné d'arrêter l'accusée et la conduire à la prison de paroisse.

INCENDIE.—Hier, entre une et deux heures du matin, le feu a été déclaré dans une maison appartenant à M. John Gaza et située dans la rue des Français, entre Soldelle et Josephine. La propriété a brûlé, mais grâce aux efforts des pompiers qui sont arrivés presqu'immédiatement après sur les lieux, les flammes n'ont pas atteint les maisons voisines.

A L'HOPITAL.—Mathew Kelly a été admis, hier, à l'hôpital de Charité. Il avait plusieurs côtes brisées. Il accuse Samuel Mugel de l'avoir assailli dans la rue Orange.

—Michael Blake s'est présenté à l'hôpital de Charité; sa tête était meurtrie. Il dit avoir été frappé, mercredi soir, par Legarde de la rue Girod.

COUP DE SOLEIL.—On a trouvé, mercredi soir, dans la cour de la maison No 72, rue Dryades, le cadavre d'un blanc inconnu. Verdict : coup de soleil. Le défunt était Irlandais et paraissait avoir 40 ans.

PARDU.—Un paquet de clefs entre la rue Gravier et la poste. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter à

SOSTHENE THOMAS & Co
16 juil 9, rue Gravier

AU public.
E. PIFFET

L'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il a transféré son grand assortiment varié de marchandises de fantaisie et de

GARNITURES DE ROBES,
rue Ste Ann, rue du Canal,
20 janvier Bâtiment Neuf.

FEUILLETON.

LA VIEILLE FILLE.

La comtesse Maximi.

XXIII.—(Suite.)

Peu d'instans après le départ d'Octave, et comme Lucile s'efforçait de dominer le trouble dans lequel l'avaient jetée tous ces événemens, le comte Maximi entra brusquement chez sa femme, botté, éperonné, la cravache en main, les vêtemens couverts de poussière. Lucile n'eut ni la volonté ni la force de retenir un cri à ce retoutable aspect.

—Voilà un gracieux accueil ! dit le comte, en essayant de sourire : il paraît que mon retour imprévu vous surprend désagréablement. Depuis quand, s'il vous plaît, ai-je une mine de Barbe-Bleue ou de brigand calabrais ?

Lucile tressaillit à cette question, dont l'impudente audace dépassait toute prévision, et elle demeura muette pendant que son amant frémissait d'horreur et de colère.

—Eh ! vous paraissez interdite, reprit le comte en s'asseyant près de sa femme qui, cette fois, n'essaya d'empêcher sur son action pour ne pas bouger.—Remettez-vous, ma chère amie, les bons maris sont comme les anciennes.....il ne s'annoncent pas et arrivent toujours trop tôt.....

—En effet, je ne vous attendais pas aujourd'hui, répondit Lucile, le teint plus pâle encore que cette affaire prendra une tournure sérieuse.

Une assemblée des ambassadeurs américain, russe, français, espagnol et sarde a eu lieu à Constantinople. Il a été décidé faire connaître au sultan leur décision à ce sujet.

Dans une circulaire adressée aux diplomates étrangers, le sultan fait savoir qu'il maintient ses droits sur l'île de Perime, dont vient de s'emparer l'Angleterre, et il exprime l'espoir que l'île sera immédiatement évacuée.

Après la messe des morts à laquelle assisteront tous ceux des parents et des amis des défunts, qui accompagneront le capitaine Schiarre, trois croix en cèdre, portant une inscription commémorative, seront élevées dans différentes parties du fatal îlot. Les membres de la famille de M. Du Lac marcheront en tête du cortége, et les vaudevillistes, la troupe [illegible] suivront. Le lieutenant Legendre, qui a été nommé à Carrollton, où elle s'était embarquée, [illegible] sur le bateau qui partira lundi du Bayou Bœuf.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE DISTRICT.—Le Juge Jones, accusé de faillite, a été renvoyé hier en attendant jugement.

L'avocat de district a demandé et obtenu la mise en liberté des personnes suivantes: Joseph Kendig et Mme Bridget Kendig et Mme Bernard, accusées de faux; Joseph Sumner et Michael Ryan et les femmes d'Assant et Barker; Hubert Lemoyer, de faux; Hugh Bailey, d'assaut et mauvaise.

L'avocat de l'Etat certifie Alfred Frederick, accusé de meurtre de Charles Adam" a été appliqué à la torture. Le meurtre a été commis à environ trois ans dans la rue Adeline, les parties étaient ivres et se battaient entre elles. Un nommé Adam, qui était frère du défunt, arrêta ce dernier et le tua d'un coup de pistolet. Il prétend qu'il a été assigné dans l'arrêt de mort; il déclare qu'il a été [illegible] marchandises dans la direction de la rue Carondelet. Lorsqu'il eut fait un peu plus de deux milles, il trouva un [illegible] qui était [illegible] Adam, accusé d'avoir assailli Michael Bowen le jour où ce dernier fut tué. Le jury, après avoir délibéré pendant [illegible] minutes, déclara l'accusé coupable de meurtre au premier degré. Le prisonnier sera exécuté vendredi prochain, 24 du courant.

Le tribunal de Ste Marie, appelé plus tard deuxième municipalité et connu aujourd'hui sous le nom de premier district, s'étendait de la rue de la Commune à la rue St Joseph, et de la rue Tchoupitoulas à la rue Baronne. Deux puissants rivaux s'étaient élevés dans ses limites, et y avaient établi leurs cafés célèbres: l'ancien et le plus récemment établi. A l'endroit où s'élève en ce moment le marché Poydras se trouvait l'ancien Canal Gravier qui se reliait à une branche du bayou St Jean.

Les maisons du faubourg Ste Marie étaient construites en bois, comme celles de la ville, et avaient une apparence encore plus chétive; elles étaient séparées par de grands terrains vagues ou étaient cultivés les légumes destinés au marché de la Nouvelle Orléans. On n'y apercevait aucune trace de commerce, ce n'est sur la levée: les affaires étaient centralisées dans la vieille ville. Les grenouilles et les serpents prenaient leurs ébats dans des marécages qui ont été comblés plus tard et qui se trouvent aujourd'hui sur la rue des Magasins, la rue du Champ de Mars et Ste Claire. Au delà de la rue St Joseph s'étendaient de vastes plaines où apparaissaient çà et là quelques maisons et quelques jardins. On y voyait aussi un couvent de Religieuses, et deux ou trois briqueteries; puis venaient les habitations sucrières de Roussean et de Livaudais.

La rue de la Commune formait, avons nous dit, la limite inférieure du faubourg Ste Marie; on continuait plus tard une rangée de maisons surélevées qui forme aujourd'hui la rue du Canal. Le vaste emplacement qui la sépare de l'ancienne ville devait être traversé par un canal que partant du fleuve fut s'il absorbé, en se recourbant à la hauteur de la rue des Remparts, au Bassin Carondelet. Le lac et le Mississipi eussent de la sorte été reliés. Le projet ne